

## NOTE DE PRÉSENTATION

# ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLÈGE BLAISE PASCAL DE VILLEMOISSON-SUR-ORGE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FÉVRIER 2026

Le collège Blaise Pascal de Villemoisson-sur-Orge organise, dans le cadre du Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD), un voyage scolaire mémoriel en Pologne, à Cracovie.

Ce projet, destiné à 25 élèves volontaires de 3<sup>e</sup>, s'inscrit dans une démarche pédagogique visant à approfondir leurs connaissances sur l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, notamment à travers la visite de lieux de mémoire majeurs.

Programme :

- 1 / Cracovie, capitale historique de la Pologne,
- 2 / Visite du musée d'Auschwitz-Birkenau,
- 3 / Visite du quartier juif Kazimierz.

Ce voyage poursuit plusieurs objectifs pédagogiques : renforcer la compréhension des événements historiques liés à la résistance et à la déportation ; donner du sens aux valeurs républicaines et à la mémoire collective et accompagner les élèves dans la préparation de leur participation au CNRD.

Le projet inclut la participation de onze élèves domiciliés à Villiers-sur-Orge.

Le financement repose sur la participation de l'établissement, des familles et de partenaires. Afin de soutenir l'accès à ce projet à forte valeur éducative, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 € au collège Blaise Pascal au titre de l'année 2026.

*Il est demandé aux membres du Conseil municipal de délibérer en ce sens.*



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FÉVRIER 2026

### DÉLIBÉRATION N° 2026-002

**Objet :**

**Attribution d'une subvention exceptionnelle au collège Blaise Pascal de Villemoisson-sur-Orge**

**Rapporteur :**

Gilles FRAYSSE

**Commission Finances :**

Le 27 janvier 2026

**Convocation :**

Le 28 janvier 2026

**Pièce(s) jointe(s) :**

Nombre de conseillers municipaux en exercice	26
Présents	17
Représentés	8
Votants	25

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 03 février 2026 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; L. AMIRI ; C. BASTOUL ; C. BOUËTARD ; F. DA SILVA ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; S. JAUBERTY ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; M. POINSE ; J-P RICAUD ;

**Absents représentés :**

A. BELLANGER a donné pouvoir à C. MARTIN ; S. DAVID a donné pourvoir à B. ESTREMANHO ; J. DJENAIDI a donné pourvoir à G. FRAYSSE ; I. DOGBO a donné pourvoir à F. DA SILVA ; H. KÉRIVEL a donné pourvoir à I. LAFAYE ; C. SABRI a donné pourvoir à M. PROVOTAL ; P. UTEGINE MWANA a donné pourvoir à C. ESTREMANHO ; P. WITTERKERTH a donné pourvoir à C. BOUËTARD ;

**Absents non représentés :**

A. MUSY-BRELIER ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de l'éducation ;

**CONSIDÉRANT** la demande du collège Blaise Pascal de Villemoisson-sur-Orge visant à solliciter une participation financière pour organiser un voyage scolaire ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pédagogique du voyage mémoriel organisé en Pologne dans le cadre du CNRD (Concours National de la Résistance et de la Déportation) ;

**CONSIDÉRANT** que des élèves Villérrains participeront à ce voyage ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune de soutenir cette initiative par l'attribution d'une subvention exceptionnelle ;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la Commission Finances du 27 janvier 2026 ;

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

**DÉCIDE** d'attribuer au collège Blaise Pascal de Villiers-sur-Orge une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € ;

**D'AUTORISER** le Maire à signer les documents y afférents ;

**DIT** que ce montant est inscrit au Budget Primitif 2026, chapitre 65.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 03 février 2026

Le Maire,

